

Séance du 06 février 2017**Délibération n° 2017-15**

L'an deux mil dix-sept, le 06 du mois de février à 20 heures 30, se sont réunis, à Meaulne-Vitray, dans la salle polyvalente, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Tronçais, sous la présidence de Madame Corinne TREBOSC-COUPAS, Présidente, dûment convoqués le 30 janvier 2017.

Présent(s) : Madame Corinne TREBOSC COUPAS, Monsieur Stéphane MILAVEAU, Madame Marie-Solange LALEVEE, Madame Josette BEAUBIER, Monsieur Georges CHALMET, Monsieur Olivier FILLIAT, Madame Jacqueline PRENCHERE, Monsieur Fabien THEVENOUX, Monsieur Michel GALOPIER, Monsieur Daniel RONDET, Monsieur Gilbert CAMPO, Monsieur Bernard FAUREAU, Monsieur Daniel ARTIGAUD, Monsieur Olivier LARAIZE, Monsieur Cyril ROMERO, Monsieur Jacques BARDIOT, Monsieur Pierre-Marie DELANOY, Monsieur Alain GAUBERT, Monsieur Julien POINTUD, Madame Marie-Line CLAME, Monsieur Denis CLERGET, Monsieur Bernard SAUPIC, Monsieur Daniel RENAUD, Monsieur Louis de CAUMONT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration :

Absent(s) excusé(s) : Monsieur Thierry AUDOUIN, Monsieur Bernard SOULIER

Présent(s) sans voix délibérative : Madame Marie-Laure FOURNIER, Monsieur Francis LEBLANC, Monsieur Robert LEPEE

Assistait également à la réunion : Monsieur Jean-Louis ETIEN

Nombre de Membres en exercice	26
Nombre de Membres présents	24
Nombre de suffrages exprimés	24
Votes Pour	24
Votes Contre	0
Abstention	0

NOMENCLATURE ACTES	
N° : 5-7	Thème : Intercommunalité

Objet : Travaux dans les écoles – opération 15-04, avenants aux lots plâtrerie-peinture et sols souples

Le conseil communautaire,

Sur le rapport de la Présidente de la communauté de communes,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts de la communauté de communes,

VU la délibération n°2015-50 du 11 mai 2015 portant délégation de pouvoir du conseil communautaire vers la Présidente de la communauté de communes,

VU les décisions prises par la Présidente dans le cadre de sa délégation,

VU la délibération n°2015-73 du 28 août 2015 portant compte-rendu des délégations de la Présidente,

CONSIDERANT les difficultés techniques rencontrées lors des travaux pour l'aménagement des sanitaires accessibles aux personnes à mobilité réduite dans les écoles d'Ainay et Meaulne, qui ont conduit à des ajustements en cours de chantier marqués par une extension des surfaces et une modification des prestations sur les lots plâtrerie peinture et sols souples

DECIDE :


Article 1 : d'approuver les avenants aux lots 1-6, 1-9, 2-6 et 2-9 comme suit :

LOTS	Montant initial HT	Montant avenant n°1 HT	Montant avenant n°2 HT	Montant final HT
1-6 – plâtrerie peinture écoles d'Ainay	5 855,49	153,94	4 650,58	10 660,01
1-9 – sols souples écoles d'Ainay	6 256,20	-850,57	52,46	5 458,09
2-6 – plâtrerie peinture écoles de Meaulne	6 569,04	1 612,24	6 004,43	14 185,71
2-9 sols souples écoles de Meaulne	8 124,00	248,36	989,62	9 361,98

Article 2 : D'autoriser la Présidente à signer l'avenant pour chacun des 4 lots.

Fait et délibéré le 6 février 2017,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
La Présidente



Corinne TREBOSC-COUPAS

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.